

## Appel à projets 2011

# Recherche interventionnelle visant la réduction des inégalités face au cancer



Actions 2.1 ; 2.2 ; 3.2 ; 14.2

**Thème transversal :** « prendre en compte les inégalités de sante pour assurer plus d'équité et d'efficacité dans l'ensemble des mesures de lutte contre le cancer »

*Attention sélection des projets en deux étapes :*

*1 Lettre d'intention : -date limite : 26 avril 2011*

*2 Dossier présélectionné : -date limite : 26 septembre 2011*

*Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/ri11>*

## SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS.....	3
2	PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS.....	4
3	MODALITÉS DE PARTICIPATION .....	4
	<b>3.1 Durée des projets finalisés.....</b>	<b>4</b>
	<b>3.2 Equipes éligibles.....</b>	<b>4</b>
4	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS .....	5
	<b>4.1 Critères d'éligibilité des projets .....</b>	<b>5</b>
	<b>4.2 Critères d'évaluation .....</b>	<b>6</b>
5	DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT .....	7
6	CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS.....	8
7	MODALITÉS DE SOUMISSION .....	8
8	PUBLICATION DES RÉSULTATS.....	9
9	CONTACT.....	9

## 1 Contexte de l'appel a projets

Le Plan cancer 2009-2013 fait de la lutte contre les inégalités de santé un thème prioritaire. Il vise à assurer plus d'équité et d'efficacité dans l'ensemble des mesures de lutte contre le cancer (la recherche, l'observation, la prévention, le dépistage, les soins et l'information des publics).

Dans le cadre de la mesure 2 du Plan, « comprendre par la recherche les inégalités face au cancer », l'Institut National du Cancer (INCa) encourage la mobilisation des chercheurs de toutes disciplines en particulier ceux en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique (SHS-E-SP) afin de développer et évaluer des interventions de terrain visant à réduire les inégalités.

La recherche interventionnelle (RI) en santé publique peut être comprise comme l'utilisation de méthodes scientifiques pour produire des connaissances sur les interventions stratégiques et programmatiques, qui sont pratiquées au sein ou hors du secteur de la santé et qui ont la capacité d'influer sur la santé à l'échelle des populations.<sup>1</sup>

L'INCa veut favoriser l'émergence d'équipes souhaitant développer des projets de RI et les aider à construire les projets.

Cet appel à projet de RI sera renouvelé tous les ans pendant au moins la durée du Plan cancer, jusqu'en 2013. Sa vocation est d'encourager le développement de travaux multidisciplinaires mobilisant de manière stable les chercheurs sur cette thématique.

L'objectif global de l'appel à projets est de :

- favoriser l'émergence de projets de RI originaux et d'excellence scientifique appliquées aux cancers ;
- encourager le partenariat entre équipes de chercheurs de disciplines multiples (épidémiologie, biostatistiques, sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, économie, géographie, éthique, droit, biologie, etc.) et acteurs de terrain (personnel médical, paramédical, social, réseaux de soins, associations, etc.), créant ainsi des possibilités d'échange et d'approches complémentaires.

### Objectifs de l'appel à projets :

Les objectifs spécifiques de cet appel à projets sont :

- Mobiliser la communauté des chercheurs qui explorent ces inégalités pour développer une recherche pluridisciplinaire intégrant la biologie (génétique, immunologie, carcinogénèse, etc.), l'environnement, l'épidémiologie, la santé publique et les dimensions économiques, sociales, culturelles et psychologiques ;
- Mettre en œuvre des expérimentations pour évaluer sur le terrain des actions de santé publique visant à réduire les inégalités ;

---

<sup>1</sup> Institut de la santé publique et des populations. Rapport de l'atelier sur l'initiative de recherche interventionnelle en santé des populations du Canada (IRISPC), <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/33515.html>

- Analyser, par la recherche, l'impact de ces politiques sur la réduction des inégalités ou les obstacles rencontrés ;
- Étendre à la population française les mesures ayant un impact avéré ;
- Promouvoir des recherches interventionnelles testant des modifications de l'environnement, des comportements individuels (alimentaire, apports médicamenteux, vaccinations, activités sportives) et collectifs (organisation du travail).

## 2 Procédure de sélection des projets

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

### Phase 1 : lettre d'intention

- Soumission électronique de la lettre d'intention détaillée à l'aide du formulaire spécifique (cf. lettre d'intention) ;
- Présélection des lettres d'intention par le comité d'évaluation.

### Phase 2 : séminaire

- Présentation orale des lettres d'intention retenues à l'occasion d'un séminaire ;  
La vocation de ce séminaire est de permettre aux équipes porteuses de projets de bénéficier d'un appui méthodologique afin de mieux construire leur projet. Cette rencontre permettra un échange entre chercheurs de disciplines multiples éclairant les visions de chacun.

### Phase 3 : projets finalisés (pour les lettres d'intention présélectionnées)

- Soumission électronique du projet finalisé (dossier scientifique, financier et administratif) ;
- Evaluation des projets finalisés ;
- Publication de la liste des projets retenus par la présidence de l'INCa sur la proposition du comité d'évaluation.

## 3 Modalités de participation

### 3.1 Durée des projets finalisés

Les projets finalisés ont une durée de 24, 36 ou 48 mois. La durée devra être adaptée au plan de travail et au calendrier proposé.

### 3.2 Equipes éligibles

Il est souhaitable que les projets - lettres d'intention associent au moins deux équipes de spécialité différente.

#### ➤ Origine des équipes :

Les équipes appartiennent aux organismes suivants :

- Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
- Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),

- Etablissements de santé.

La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où celles-ci assurent leur propre financement dans le projet.

➤ **Coordonnateur :**

Pour chaque projet - lettre d'intention soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique et un organisme gestionnaire, destinataire des financements. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

➤ **Organisme gestionnaire :**

L'organisme gestionnaire est contractuellement responsable devant l'INCa de l'avancement du projet finalisé, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention, et du reversement des fonds aux équipes participantes.

Dans la mesure où le projet finalisé implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public.

En termes de participation effective des équipes, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera la majorité de son activité au projet finalisé. Le coordonnateur du projet finalisé doit être impliqué au moins à 30% de son temps dans le projet.

## **4 Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets**

### **4.1 Critères d'éligibilité des projets**

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

1. La lettre d'intention détaillée, rédigée en français, dûment complétée, y compris le Curriculum Vitae du coordonnateur, doit respecter les modalités de soumission figurant au § 7 et 8 ;
2. Un calendrier prévisionnel des étapes-clés devra être présenté ;
3. Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel ;
4. Les équipes doivent être éligibles au sens du § 4.2 ;
5. le dossier du projet finalisé (si présélectionné) doit être dûment complété et comprendre les documents requis, et respecter les modalités de soumission figurant au Ch. 8. L'évaluation étant internationale, le dossier devra être rédigé en français et en anglais.

## **4.2 Critères d'évaluation**

### **4.2.1 Lettres d'intention :**

Les lettres d'intention seront évaluées selon les critères suivants

#### **Intérêt et qualité scientifique du projet:**

- Pertinence et originalité du projet de recherche interventionnelle, impact potentiel scientifique, organisationnel, économique, visant la réduction des inégalités face au cancer ;
- Clarté des objectifs ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international.

#### **Coordonnateur et équipes participantes :**

- Complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au projet ;
- Niveau d'excellence du coordonnateur dans sa discipline. Pour les jeunes coordonnateurs le niveau d'expérience et de formation sera pris en compte ;
- Niveau d'excellence des responsables et des équipes participants au projet.

#### **Méthodologie et faisabilité**

- Capacité à définir l'intervention faisant l'objet de recherche ;
- Pertinence méthodologique (méthode qualitative, quantitative, mixte, autre).

#### **Innovation et développement**

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.) ;
- Structuration de réseaux ;
- Potentiel des résultats de la recherche à être extrapolés à d'autres populations.

### **4.2.2 Projets finalisés**

Les dossiers satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évalués à partir des critères généraux suivants :

#### **Intérêt et qualité scientifique du projet**

#### **Coordonnateur et équipes participantes**

#### **Méthodologie et faisabilité**

#### **Innovation et développement**

#### **Aspects réglementaires et éthiques**

## 5 Dispositions générales

Pour les projets financés, le résumé du projet intégré dans le dossier de candidature sera publié ultérieurement sur le site de l'INCa et dans la base de données internationale des projets de recherche sur le cancer ([www.cancerportfolio.org](http://www.cancerportfolio.org)); chaque candidat sera contacté pour confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

### Dispositions générales relatives au financement

Le financement est attribué pour la durée du projet finalisé (24, 36 ou 48 mois).

Le budget du projet pourra financer :

- de l'équipement,<sup>2</sup>
- du fonctionnement,
- du personnel,<sup>3</sup>

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet finalisé.

Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4% du montant du financement alloué par l'INCa.

Les dépenses doivent être payées pendant la durée contractuelle du projet. Toute dépense effectuée au-delà des dates contractuelles sera rejetée.

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature. Cette convention précisera les modalités de versement de la subvention allouée ainsi que les modalités de déroulement du projet.

---

<sup>2</sup> Est considéré comme entrant dans la rubrique équipement tout matériel dépassant 500 Euros.

<sup>3</sup> Pouvant être du personnel permanent, à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux : le temps affecté au projet doit pouvoir être justifié.

## 6 Calendrier de l'appel à Projets

<b>Date de lancement de l'appel à projets</b>	<b>mars 2011</b>	
<b>Phase 1 : lettre d'intention</b>	Soumission en ligne de la lettre d'intention	<b>26 avril 2011 (minuit)</b>
	Pré sélection par le Comité d'évaluation	<b>19 mai 2011</b>
	Envoi des résultats aux coordonnateurs et Cancéropôles, par email	<b>27 mai 2011</b>
<b>Phase 2 : Séminaire obligatoire</b>	Présentation orale des lettres d'intention	<b>15 juin 2011</b>
<b>Phase 3 : projet finalisé Ne concerne que les lettres d'intention présélectionnées en phase 1</b>	Soumission en ligne du projet finalisé ; Envoi papier (un original intégrant les signatures) : - courrier postal à l'INCa – AAP RI11-52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt : le cachet de la poste faisant foi ; - ou livraison sur place aux heures de bureau à l'INCa	<b>26 septembre 2011 (minuit)</b>
<b>Comité d'évaluation</b>	<b>7 novembre 2011</b>	
<b>Publication des résultats</b>	<b>décembre 2011</b>	

## 7 Modalités de soumission

**Soumission en ligne : <http://www.e-cancer.fr/aap/ri11>**

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email) ;
- l'identification du projet (Cancéropôle, titre, durée, montant, mots clefs, résumé en anglais et en français) ;
- le dépôt par téléchargement du ou des documents demandés sous format Word, pas de format PDF.

### ➤ **Lettre d'intention (en français)**

La lettre d'intention est rédigée à partir du formulaire type, elle est transmise uniquement par téléchargement en ligne.

<http://www.e-cancer.fr/aap/ri11>

➤ **Dossier du projet finalisé (en français et en anglais)**

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet y compris le budget prévisionnel.

Le dossier complet est soumis sous format électronique et sous format papier, les deux formats étant identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

▪ **Format électronique :**

Il est transmis par téléchargement en ligne, en utilisant les codes d'accès attribués pour la soumission de la lettre d'intention et à la même adresse :

<http://www.e-cancer.fr/aap/ri11>

▪ **Format papier :**

Un dossier original dûment signé par les personnes responsables, et envoyé à l'adresse indiquée ci-dessus (calendrier) :

L'INCa se chargera de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles concernés.

## **8 Publication des résultats**

Présélection des lettres d'intention :

Tous les coordonnateurs seront informés par l'INCa de la présélection ou non de leur projet-lettre d'intention. Une copie sera adressée au Cancéropôle de référence.

Sélection des projets finalisés :

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'INCa.

Ils seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet et une copie sera adressée aux Cancéropôles ainsi qu'aux représentants légaux des établissements gestionnaires des fonds.

## **9 Contact**

Pour toute information de nature scientifique ou administrative contacter :

Andrea LASSERRE  
Projets en Epidémiologie, et Santé Publique  
[alasserre@institutcancer.fr](mailto:alasserre@institutcancer.fr)